Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023



#### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT SAVOIE

COMMUNE DE VIVIERS DU LAC

### Nombre de Conseillers

I	
En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 31 janvier 2023

Délibération D2023\_011 Extension de l'école primaire, de la garderie et du restaurant scolaire : choix du maître d'œuvre



### EXTRAIT DU REGIS ID : 073-217303288-20230206-D2023\_011-DE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 6 février 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents: M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SPIRITO Marianne, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir:

Mme SCAPOLAN donne procuration à M. ROBERT

M. BELLOT donne procuration à Mme MERLIER

Absent: Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance: Madame Marianne SPIRITTO a été désignée secrétaire de séance.

Par délibération n° 2022\_080 du 15 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'extension de l'école, de la garderie et du restaurant scolaire.

La résiliation a été notifiée à l'architecte mandataire du groupement en date du 19 décembre 2022.

En date du 23 décembre 2022, un avis d'appel public à concurrence a été publié afin de rechercher un nouveau maître d'œuvre en charge du projet.

En date du 20 janvier 2023, 14 dossiers ont été réceptionnés.

Vu le procès-verbal de la séance d'ouverture des plis du 2 février 2023,

Vu le code de la commande publique,

Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à :

- Entreprise : Atelier ANKHA 22 rue Croix d'or 73000 CHAMBERY
- Montant estimatif des travaux : 1.500.000 € H.T.
- Taux de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre: 8,90 %,
- Taux de rémunération de la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination : 0,80 %,

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre à l'Atelier ANKHA pour un montant d'honoraires estimatif de 145.500 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.